

ATOOUT FRANCE  
Marché relatif à l'organisation de la soirée France du salon « Rendez-vous en France »

ACTE D'ENGAGEMENT

## **ACTE D'ENGAGEMENT**

**Pouvoir adjudicateur :**

**ATOOUT FRANCE**  
**Agence française de développement touristique**



Service juridique  
79/81 rue de Clichy  
75009 PARIS

Téléphone : 01 42 96 70 00

---

**MARCHE PUBLIC DE SERVICES RELATIF A L'ORGANISATION  
DE LA SOIREE FRANCE DU SALON « RENDEZ-VOUS EN FRANCE »**

---

Procédure de passation d'un marché public de service, selon la procédure adaptée, en application de l'article 28 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 *relatif aux marchés publics*.

**Date et heure limites de remise des plis :**  
**Mercredi 31 octobre 2018 à 12:00 (heure de Paris)**

<b>A</b>	<b>GENERALITES</b>
----------	--------------------

**Objet du marché :**

La présente consultation concerne la conclusion d'un marché public de services portant sur **l'organisation de la soirée France du salon Rendez-vous en France 2019 pour le compte du pouvoir adjudicateur** (organisation, gestion et suivi de la soirée France du salon Rendez-vous en France).

Organisé par Atout France, délégué général du salon, en partenariat avec les organismes régionaux du tourisme français (CRT, Agence d'Attractivité...) et l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris, le salon Rendez-vous en France réunit chaque année au printemps l'ensemble des prestataires français du tourisme qui commercialisent leurs produits à l'étranger et des tour-opérateurs venus du monde entier. Ce rendez-vous est l'occasion unique pour tous les participants de nouer et d'entretenir des relations commerciales.

Regroupant 2 100 opérateurs du tourisme (750 exposants représentatifs de l'offre touristique française et 900 acheteurs et prescripteurs internationaux), cet événement suit un cycle de 3 ans : 2 années en région, 1 année à Paris.

Le salon Rendez-vous en France est basé sur un concept mobilisateur établi sur des rendez-vous entre les professionnels du tourisme français et les prescripteurs étrangers invités. En 2018, 24 656 rendez-vous ont ainsi été préprogrammés.

Les caractéristiques du marché sont détaillées dans le cahier des clauses techniques particulières.

**Date de publication de la consultation :** 6 septembre 2018

**Comptable assignataire des paiements :** les demandes de paiement seront adressées au siège de Atout France.

<b>B</b>	<b>ENGAGEMENT DU TITULAIRE (à remplir par le candidat se présentant seul)</b>
----------	---

**ARTICLE 1 : CONTRACTANT**

Je soussigné (nom, prénoms) : **(à préciser)**

Agissant pour mon propre compte                      pour le compte de      (1)

- Adresse du siège social : **(à préciser)**

- N° de SIRET : **(à préciser)**

- Code NAF (anciennement code APE) : **(à préciser)**

- Téléphone : **(à préciser)**

- Télécopieur : **(à préciser)**

- Adresse mail : **(à préciser)**

(1) Barrer la mention inutile.

Après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et des documents qui y sont mentionnés et après avoir établi la déclaration prévue aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et des articles 48 et 51 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics :

**Affirme**, sous peine de résiliation de plein droit du marché ou de ma mise en régie à mes torts exclusifs ou aux torts exclusifs de la société pour laquelle j'interviens, que je ne tombe pas ou que ladite société ne tombe pas sous le coup de l'interdiction de soumissionner prévue aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et des articles 48 et 51 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

**Déclare** sur l'honneur, que les prestations du marché seront réalisées avec des salariés employés régulièrement au regard des dispositions du code du travail.

**M'engage** sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dont l'objet est défini ci-avant et à l'article 1 du CCAP, dans les conditions définies ci-après.

L'offre ainsi présentée me lie pour la durée de validité des offres indiquée au règlement de la consultation (RC).

A noter que par sa signature, le candidat adhère au contenu de l'ensemble des documents contractuels listés au cahier des clauses administratives particulières (CCAP) en cas d'attribution.

<b>C</b>	<b>ENGAGEMENT DU GROUPEMENT TITULAIRE (à remplir par les contractants du groupement momentané d'entreprises)</b>
----------	--

## **ARTICLE 1 : CONTRACTANTS**

Nous soussignés,

\* Monsieur **(à préciser)** agissant en qualité de **(à préciser)**

- au nom et pour le compte de **(à préciser)**
- au capital de : **(à préciser)**
- ayant son siège social à : **(à préciser)**
- téléphone : **(à préciser)**
- N° Siret : **(à préciser)**
- Code NAF (anciennement code APE) : **(à préciser)**

\* Monsieur **(à préciser)** agissant en qualité de **(à préciser)**

- au nom et pour le compte de **(à préciser)**
- au capital de : **(à préciser)**
- ayant son siège social à : **(à préciser)**
- téléphone : **(à préciser)**
  
- N° Siret : **(à préciser)**
  
- Code NAF (anciennement code APE) : **(à préciser)**

\* Monsieur (**à préciser**) agissant en qualité de (**à préciser**)

- au nom et pour le compte de (**à préciser**)
- au capital de : (**à préciser**)
- ayant son siège social à : (**à préciser**)
- téléphone : (**à préciser**)
- N° Siret : (**à préciser**)
- Code NAF (anciennement code APE) : (**à préciser**)

Après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et des documents qui y sont mentionnés et après avoir établi la déclaration prévue aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et des articles 48 et 51 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics :

**Affirmons**, sous peine de résiliation de plein droit du marché ou de notre mise en régie à nos torts exclusifs ou aux torts exclusifs de la société pour laquelle nous intervenons, que nous ne tombons pas ou que ladite société ne tombe pas sous le coup de l'interdiction de soumissionner prévue aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et des articles 48 et 51 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

**Déclarons** sur l'honneur, que les prestations du marché seront réalisées avec des salariés employés régulièrement au regard des dispositions du code du travail.

**Nous engageons** sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dont l'objet est défini ci-avant et à l'article 1 du CCAP, dans les conditions définies ci-après.

L'offre ainsi présentée nous lie pour la durée de validité des offres indiquée au règlement de la consultation (RC).

A noter que par sa signature, le candidat adhère au contenu de l'ensemble des documents contractuels listés au cahier des clauses administratives particulières (CCAP) en cas d'attribution.

L'entreprise (**à préciser**) est le mandataire des entrepreneurs du groupement solidaire.

## **ARTICLE 2 : PRIX**

Le mois d'établissement des prix est le mois d'octobre 2018 dit mois m0.

Les prix sont fermes et définitifs pendant toute la durée d'exécution du marché.

La décomposition de ces prix figure en annexe 2 du présent acte d'engagement.

## **ARTICLE 3 : SOUS-TRAITANCE**

Directives pour la rédaction de cette clause :

- cette clause est obligatoire (prendre a ou b, EN RAYANT LA MENTION INUTILE).
- le montant correspondant à la différence entre le montant du marché et le montant de l'ensemble des prestations sous-traitées, doit toujours être indiqué.
- le candidat est invité, le cas échéant, à préciser la part sous-traitée relative à son marché.

**a)** Je n'envisage pas de sous-traiter pour le moment.

**b) Cas d'une entreprise unique** : l'annexe n° 1 au présent acte d'engagement indique la nature et le montant des prestations que j'envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, les noms de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans l'annexe constitue le montant maximal de la créance que le(s) sous-traitant(s) concerné(s) pourra(ont) céder ou présenter en nantissement.

**Cas d'un groupement d'entreprises** : l'annexe 1 au présent acte d'engagement indique la nature et le montant des prestations que nous envisageons de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, les noms de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans l'annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement.

L'annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant total des prestations que j'envisage de sous-traiter conformément à ces annexes est de **(à préciser)** EURO T.V.A. incluse.

**c)** - En outre, le tableau ci-après indique la nature et le montant des prestations que j'envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement après avoir demandé en cours de travaux leur acceptation et l'agrément des conditions de paiement les concernant au pouvoir adjudicateur; les sommes figurant à ce tableau correspondent au montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra céder ou présenter en nantissement.

<b>NATURE DE LA PRESTATION</b>	<b>MONTANT DE LA PRESTATION (TVA INCLUSE)</b>
<b>(à préciser)</b>	<b>(à préciser)</b>
<b>TOTAL en EUROS</b>	<b>(à préciser)</b>

#### **ARTICLE 4 : NANTISSEMENT - CESSION DE CREANCE**

Le montant maximal de la créance que je pourrais céder ou présenter en nantissement est ainsi de **(en lettres et en chiffres : montant forfaitaire du marché, diminué de la sous-traitance envisagée) :**

Montant en Euros : **(à préciser)**

Conformément aux articles L. 313-23 à L. 313-34 du Code monétaire et financier, toute notification de cession ou de nantissement relative au présent marché sera faite auprès l'agent comptable d'Atout France.

#### **ARTICLE 5 : DUREE - DELAIS**

La durée du marché est de un (1) an à compter de sa notification à l'attributaire.

Les délais d'exécution du marché sont fonction des modalités d'organisation du salon en 2019. Pour l'édition 2019, les délais d'exécution suivants devront être impérativement tenus :

- ✓ Montage : lundi 18 mars 2019 après-midi et mardi 19 mars 2019 matin, en fonction de l'avancée des techniciens et de la mise à disposition du site d'accueil de la soirée

- ✓ Exploitation : mardi 19 mars 2019
- ✓ Démontage : mardi 19 mars 2019 et mercredi 20 mars 2019

## **ARTICLE 6 : PAIEMENTS**

Atout France se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit :

### **Mandataire :**

- du compte ouvert au nom de: **(à préciser)**.
- à l'établissement bancaire suivant : **(à préciser)**
- de l'agence : **(à préciser)**
- sous le numéro de compte : **(à préciser)**.
- code établissement : /-**(à préciser)**-/      code guichet : /-**(à préciser)**-/      Clé RIB/RIP : **(à préciser)**
- IBAN (Identifiant international de compte) : **(à préciser)**
- BIC (Identifiant international de l'établissement) : **(à préciser)**

### **Co-traitant 1 :**

- du compte ouvert au nom de: **(à préciser)**.
- à l'établissement bancaire suivant : **(à préciser)**
- de l'agence : **(à préciser)**
- sous le numéro de compte : **(à préciser)**.
- code établissement : /-**(à préciser)**-/      code guichet : /-**(à préciser)**-/      Clé RIB/RIP : **(à préciser)**
- IBAN (Identifiant international de compte) : **(à préciser)**
- BIC (Identifiant international de l'établissement) : **(à préciser)**

### **Co-traitant 2 :**

- du compte ouvert au nom de : **(à préciser)**.
- à l'établissement bancaire suivant :. **(à préciser)**
- de l'agence : **(à préciser)**
- sous le numéro de compte :.. **(à préciser)**.
- code établissement : /-**(à préciser)**-/      code guichet : /-**(à préciser)**-/      Clé RIB/RIP : **(à préciser)**
- IBAN (Identifiant international de compte) : **(à préciser)**
- BIC (Identifiant international de l'établissement) : **(à préciser)**

Toutefois, Atout France se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

**Avance :**

JE (NOUS) REFUSE (REFUSONS) de percevoir l'avance prévue à l'article 3.6 du CCAP.

JE (NOUS) NE REFUSE (REFUSONS) PAS de percevoir l'avance prévue à l'article 3.6 du CCAP.

*(rayer la mention inutile).*

Fait en un seul original

A *(préciser le lieu)*, le *(préciser la date)*

Le titulaire

<b>D</b>	<b>PARTIE RÉSERVÉE A L'ADMINISTRATION</b>
----------	---

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement :

Le présent acte d'engagement comporte les quatre annexes énumérées ci-après :

- Annexe n° 1 : demande d'acceptation des sous-traitants ;
- Annexe n° 2 : décomposition du prix ;
- Annexe n° 3 : CV et profils des intervenants.

Visa de l'instance de contrôle

*(à préciser)*

Le *(préciser la date)*

Le pouvoir adjudicateur

*(à préciser)*

Le *(préciser la date)*

<b>E</b>	<b>NOTIFICATION</b>
----------	---------------------

Reçu à titre de notification du marché une copie certifiée conforme à l'original.

A *(préciser le lieu)*, le *(préciser la date)*

**Signature du titulaire.**



## ANNEXE N° 1 DE L'ACTE D'ENGAGEMENT

### MARCHE PUBLIC DE SERVICES RELATIF A L'ORGANISATION DE LA SOIREE FRANCE DU SALON « RENDEZ-VOUS EN FRANCE »

DEMANDE D'ACCEPTATION DU OU DES SOUS-TRAITANTS ET  
D'AGRÉMENT DES CONDITIONS DE PAIEMENT DU OU  
DES CONTRAT(S) DE SOUS-TRAITANCE

#### OBJET DU MARCHE :

La présente consultation concerne la conclusion d'un marché public de services portant sur **l'organisation de la soirée France du salon Rendez-vous en France 2019 pour le compte du pouvoir adjudicateur** (organisation, gestion et suivi de la soirée France du salon Rendez-vous en France).

Organisé par Atout France, délégué général du salon, en partenariat avec les organismes régionaux du tourisme français (CRT, Agence d'Attractivité...) et l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris, le salon Rendez-vous en France réunit chaque année au printemps l'ensemble des prestataires français du tourisme qui commercialisent leurs produits à l'étranger et des tour-opérateurs venus du monde entier. Ce rendez-vous est l'occasion unique pour tous les participants de nouer et d'entretenir des relations commerciales.

Regroupant 2 100 opérateurs du tourisme (750 exposants représentatifs de l'offre touristique française et 900 acheteurs et prescripteurs internationaux), cet événement suit un cycle de 3 ans : 2 années en région, 1 année à Paris.

Le salon Rendez-vous en France est basé sur un concept mobilisateur établi sur des rendez-vous entre les professionnels du tourisme français et les prescripteurs étrangers invités. En 2018, 24 656 rendez-vous ont ainsi été préprogrammés.

Les caractéristiques du marché sont détaillées dans le cahier des clauses techniques particulières.

A. Identifiant

**ATOUT FRANCE**  
**79/81 rue de Clichy**  
**75009 PARIS**  
Tél : 01.42.96.70.00

Ordonnateur : Atout France

Comptable assignataire : M. l'Agent comptable de Atout France

Nom ou dénomination et adresse du titulaire : **(à préciser)**

B. Prestations sous-traitées

Nature : **(à préciser)**

Montant en EUROS H.T. et T.T.C.: **(à préciser)**

C. Sous-traitant

Nom, prénom ou dénomination : **(à préciser)**

Forme juridique : **(à préciser)**

Numéro et ville d'enregistrement au registre du commerce ou au répertoire des métiers : **(à préciser)**

Adresse : **(à préciser)**

Téléphone : **(à préciser)**

Le sous-traitant :

a droit au paiement direct

n'a pas droit au paiement direct

Le présent acte spécial :

a pour objet d'accepter le sous-traitant et d'agréeer ses conditions de paiement ;

est un acte spécial modificatif ; il annule et remplace celui du : **(à préciser)**

D. Conditions de paiement et modalités de règlement

■ Compte à créditer (intitulé, numéro, etc.) : **(à préciser)**

■ Avance

le marché ne prévoyant pas d'avance, il n'en sera versé ni au titulaire, ni au sous-traitant

le sous-traitant demande à bénéficier de l'avance; il lui sera versé à ce titre une somme de : (**à préciser**) Euros, (maximum : **préciser le pourcentage** % du montant prévisionnel des prestations sous-traitées pendant les 12 premiers mois de leur exécution) ; le montant de l'avance à payer au titulaire sera réduit à due proportion ;

le sous-traitant ne demande pas à bénéficier d'une avance.

#### Moment de versement

Idem marché du titulaire.

#### Moment de remboursement

Idem marché du titulaire.

#### ■ Autres paiements

**(indiquer les modalités de calcul et de paiement des acomptes)**

#### ■ Pénalités

1. le sous-traité prévoit :  des pénalités de retard  des pénalités d'indisponibilité dont le montant est identique au montant des pénalités de retard ou d'indisponibilité susceptible d'être du par le titulaire, au titre du marché, pour les mêmes prestations.

2. le sous-traité prévoit :  des pénalités de retard  des pénalités d'indisponibilité qui seront calculées selon la formule suivante : (**à préciser**)

#### ■ Modalités de variation des prix (**à préciser**)

#### ■ Date ou mois d'établissement des prix (**à préciser**)

#### ■ Mode de règlement (**à préciser**)

virement

**(Préciser les délais de paiement ainsi que le taux d'intérêt moratoire prévu – taux principal de refinancement de la BCE majoré de huit points).**

E. Capacités professionnelles et financières du candidat et déclaration de non interdiction d'accès aux marchés publics
---

Le sous-traitant mentionnera ses capacités professionnelles et financières et produira une déclaration indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup de l'interdiction d'accès aux marchés publics.

Le sous-traitant n'est pas tenu de mentionner ses capacités professionnelles et financières mais produira une déclaration indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accès aux marchés publics.

#### F. Exemple unique du titulaire

Le titulaire a établi "qu'une cession ou un nantissement de créance résultant du marché ne fait pas obstacle au paiement direct du sous-traitant en produisant soit l'exemple unique du marché qui lui a été délivré, soit une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créance".

Le titulaire confie à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct l'exécution de prestations pour un montant supérieur à celui qui a été indiqué dans le marché. Il a obtenu la modification de l'exemple unique.

Le titulaire déclare que l'exemple unique a été remis en vue d'une cession ou d'un nantissement de créances et ne peut être restitué. Il justifie que la cession ou le nantissement de créances concernant le marché est d'un montant tel qu'il ne fait pas obstacle au paiement direct de la partie sous-traitée ou que le montant a été réduit afin que le paiement soit possible. Il donne une attestation du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances résultant du marché.

Si aucune de ces trois conditions n'est remplie la sous-traitance est impossible.

#### G. Acceptation et agrément des conditions de paiement du sous-traitant

Le candidat ou le titulaire présente le sous-traitant désigné ci-dessus.

Les conditions de paiement et les modalités de règlement du sous-traitant sont précisées par le candidat ou le titulaire à la rubrique D du présent imprimé.

Le pouvoir adjudicateur ou le représentant de la collectivité publique ou de l'établissement compétent pour signer le marché accepte le sous-traitant et agréé ses conditions de paiement.

A (*à préciser*) , le (*à préciser*)

A (*à préciser*) , le (*à préciser*)

Le candidat ou le titulaire

Le pouvoir adjudicateur

A (*à préciser*) , le (*à préciser*)

Le sous-traitant

#### H. Notification de l'acte spécial au titulaire

La notification consiste en la remise d'une photocopie certifiée conforme de l'acte spécial au titulaire. Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire. En cas de remise contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification une copie certifiée conforme du présent acte spécial.

A (*date à préciser*) , le (*lieu à préciser*)

## **ANNEXE N° 2 DE L'ACTE D'ENGAGEMENT**

### **MARCHE PUBLIC DE SERVICES RELATIF A L'ORGANISATION DE LA SOIREE FRANCE DU SALON « RENDEZ-VOUS EN FRANCE »**

#### DECOMPOSITION DU PRIX

Les rubriques listées ci-dessous devront être précisées et décrites dans l'offre.  
Le candidat est invité à ajouter des postes de prix supplémentaires s'il le souhaite.  
La proposition financière présentée dans cette décomposition des prix doit être forfaitisée pour l'ensemble des prestations demandées.

Le montant du marché s'élève à trois cent quarante mille (340 000) euros Hors Taxes.

<b>Soirée France – Salon Rendez-vous en France 2019</b>	<b>€ HT</b>
<b>1/ Location et prestations obligatoires Palais du Pharo</b>	
<b>2/ Décoration et mobilier</b>	
<b>3/ Restauration - Vins</b>	
<b>4/ Accueil / Sécurité</b>	
<b>5/ Moyens techniques</b>	
<b>6/ Animations</b>	
<b>7/ Signalétique et déclinaison graphique de l'événement</b>	
<b>8/ Frais de production</b>	
<b>9/ Honoraires - Rémunération de l'agence</b>	
<b>10/ Equipe de production et d'exploitation</b>	
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	

**ANNEXE N° 3 DE L'ACTE D'ENGAGEMENT**

**MARCHE PUBLIC DE SERVICES RELATIF A L'ORGANISATION DE LA SOIREE FRANCE DU SALON  
« RENDEZ-VOUS EN FRANCE »**

CV ET PROFILS DES INTERVENANTS